



Confiscation de portable de mon fils de 17 ans

Par Visiteur

Bonsoir

mon fils a 17 ans, il s est fait confisquer son téléphone portable (avec raison) hier mardi.

il lui sera rendu seulement lundi prochain.

le CPE a t il le droit de le garder si longtemps ?

que puis je faire ?

merci pour votre réponse

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

mon fils a 17 ans, il s est fait confisquer son téléphone portable (avec raison) hier mardi.

il lui sera rendu seulement lundi prochain.

le CPE a t il le droit de le garder si longtemps ?

que puis je faire ?

La confiscation d'un téléphone portable dans un établissement d'enseignement, lorsque son usage est prohibé par le règlement intérieur, constitue une sanction administrative et à ce titre, doit être conforme au principe de proportionnalité de la sanction.

Une confiscation d'une semaine, ce qui peut vous paraître long, peut être jugé comme conforme au principe de proportionnalité.

En effet, il a été jugé qu'une confiscation réalisée sur tout un trimestre universitaire était abusive. Pour une semaine de confiscation, je doute que le tribunal aille dans le même sens..

Très cordialement.